



**EXIGENCES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX  
PRESTATAIRES EXTERNES**  
**Révision : 1**

**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION REACH ET A LA  
DIRECTIVE EUROPEENNE RoHS**

---

***Note à l'attention de nos prestataires externes.***

**CICAFIL doit répondre positivement à la réglementation REACH et à la directive européenne RoHS (2002/95/CE).**

Nous vous demandons de respecter la réglementation au regard de la liste des substances SVHC et RoHS selon la dernière version en vigueur et leurs évolutions.

Sans information contraire de votre part nous considérons, de fait, l'application en vos locaux de cette réglementation.